

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 273

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Azerot, M. Brotherson, Mme Bello, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2017, un rapport sur l'opportunité et les modalités de création d'un statut de l'élu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent indispensable de créer un véritable statut de l'élu afin de garantir la diversité et le pluralisme au sein des institutions.